



Listen to this article

Il s'agit de deux fêtes en rapport l'une avec l'autre et cependant distinctes l'une de l'autre.

La Pâque

Lévitique 23 : 5 : « Le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, ce sera la Pâque de l'Eternel. »

La Fête des pains sans levain

Lévitique 23 : 6-8 : « Et le quinzième jour de ce mois, ce sera la fête des pains sans levain en l'honneur de l'Eternel ; vous mangerez pendant sept jours des pains sans levain. Le premier jour, vous aurez une sainte convocation : vous ne ferez aucune œuvre servile. Vous offrirez à l'Eternel, pendant sept jours, des sacrifices consumés par le feu. Le septième jour, il y aura une sainte convocation : vous ne ferez aucune œuvre servile. »

Ainsi, la Pâque avait lieu le 14 Nisan. La fête des pains sans levain, par contre, commençait le 15 Nisan pour se terminer le 21 du même mois.

Le jour de préparation

Les versets considérés sont : Marc 15 : 42 – Luc : 23 : 54 – Jean 18 : 28 ; 19 : 14, 31, 42.

Chez les Juifs, on employait le mot « préparation » pour désigner la veille du sabbat ou d'une fête religieuse. En vue du jour de repos, on préparait au cours de cette veille les aliments et tout ce qui exigeait un travail interdit le lendemain.

Ainsi, le 14 Nisan, jour de la Pâque selon la prescription divine et jour au cours duquel le Seigneur célébra la Pâque juive avec ses disciples et institua, ensuite, pour ces derniers, le

Souper commémoratif, ce jour-là fut précisément un jour de « préparation ».

Ce jour-là, en effet, les Juifs avaient un grand travail préparatoire à accomplir en vue de la journée suivante, qui était un sabbat, un grand sabbat. C'était un grand sabbat parce qu'il comprenait non seulement le sabbat hebdomadaire normal, mais aussi parce que c'était le 15 Nisan, le premier jour de la fête des pains sans levain au cours duquel une sainte convocation devait avoir lieu. Aucune œuvre servile ne devait être effectuée au cours de cette journée. Il ne devait pas y avoir de levain dans les maisons ce 15 Nisan, ainsi qu'au cours des six journées suivantes, ce qui représentait un grand travail de nettoyage. Le dernier jour, le septième, devait également avoir lieu une sainte convocation et aucune œuvre de service ne devait alors être faite, comme au cours de la convocation du premier des sept jours. – Lévitique 23 : 6-8.

Il y avait de plus une préparation à effectuer en rapport avec la Pâque, dont la célébration avait été reculée d'un jour, irrégulièrement. En outre, il y avait à prévoir les sacrifices spéciaux prévus pour cette fête des pains sans levain et détaillés en Nombres 28 : 19-24. Jérusalem était alors pleine de tous les Israélites venus célébrer la Pâque et se présenter devant l'Eternel, conformément à Exode 23 : 17.

Ceci explique l'utilisation du mot « préparation » dans la citation des événements se rapportant aux derniers moments de la vie terrestre du Seigneur :

« Le soir étant venu, – comme c'était la préparation, c'est-à-dire la veille du sabbat, – arriva Joseph d'Arimathée... » – Marc 15 : 42, 43.

« C'était le jour de la préparation, et le sabbat allait commencer. » – Luc 23 : 54.

« Dans la crainte que les corps ne restassent sur la croix pendant le sabbat, – car c'était la préparation, et ce jour de sabbat était un grand jour, – les Juifs demandèrent à Pilate qu'on rompît les jambes aux crucifiés, et qu'on les enlevât. » – Jean 19 : 31.

« Ce fut là qu'ils déposèrent Jésus, à cause de la préparation des Juifs, parce que le sépulcre était proche. » – Jean 19 : 42.

Un changement

Relevons le verset 28 du chapitre 18 de l'Evangile de Jean : « Ils conduisirent Jésus de chez Caïphe au prétoire : c'était le matin. Ils n'entrèrent point eux-mêmes dans le prétoire, afin de ne pas se souiller, et de pouvoir manger la Pâque. »

Eux, les Juifs, n'avaient pas encore mangé la Pâque, mais Jésus l'avait déjà mangée, conformément à la Loi. Il l'avait mangée dans les premières heures de cette journée du 14 Nisan, ainsi que les Apôtres. Eux, par contre, les Juifs l'ont mangée le jour suivant, le 15 Nisan et l'agneau qu'ils ont mangé devait être immolé dans l'après-midi du 14.

Pourquoi cette célébration différente ?

C'est parce que des Juifs introduisirent des changements dans un passé très éloigné.

Voici une citation extraite de l'article « Le Souper Commémoratif », émanant du Pasteur Russell et figurant à la page 2115 des « Reprints », 2e colonne : « Nous, Chrétiens,... nous célébrons le 14e [jour de Nisan – ajouté par traducteur], un jour dont les Juifs ne tiennent pas beaucoup compte ou pas du tout. Il apparaîtrait que le quatorzième (jour) de Nisan aurait dû être généralement observé, mais les Juifs, jaloux de leur temps, rattachèrent le souper au quinzième jour, pour avoir un jour de plus pour les affaires. Il est certain qu'il convenait à la fois de tuer et de manger l'agneau Pascal le quatorzième (jour) ; en effet, ce fut ce que firent notre Seigneur et les douze apôtres, et notre Seigneur fut crucifié le même jour ; ceci fut rendu possible du fait que chez les Juifs chaque jour commençait à 6 heures de l'après-midi. – Lévitique 23 : 5, 6. » – Fin de citation.

Voilà qui explique la raison pour laquelle les Israélites, depuis très longtemps et dans leur grande majorité, mangent l'agneau Pascal le 15 Nisan. Ils ont reporté ce manger du 14 au 15 Nisan, pour avoir un jour de plus pour les affaires. Apparemment, c'est aussi la raison pour laquelle le nom de Pâque a été donné à la fête des pains sans levain commençant le 15 Nisan. Luc relève ce fait quand il écrit, dans son évangile, au chapitre 22 et au verset premier : « Or la fête des pains sans levain, qui est appelée la Pâque, approchait ».

Luc dit bien qu'il s'agissait en réalité de la fête des pains sans levain, d'une durée de sept jours, mais que les Juifs appelaient « Pâque », ce qui n'était pas conforme à la Loi, comme

n'était pas et n'est pas conforme à la Loi le fait de manger l'agneau pascal le 15 Nisan. De nos jours encore, les Juifs appellent cette fête « Pâque », et ils ont leur semaine de « Pâque », alors qu'en fait, il s'agit de la fête des pains sans levain. Quant à la Pâque, elle ne doit durer qu'un seul jour, le 14 Nisan, comme cela est indiqué en Lévitique 23 : 5, cité plus haut, et comme le précise le Pasteur Russell dans l'extrait cité ci-dessus, disant : « Il est certain qu'il convenait à la fois de tuer et de manger l'agneau Pascal le quatorzième (jour) ; en effet, ce fut ce que firent notre Seigneur et les douze apôtres ».

Mais ce n'est plus ce que font les Juifs, depuis très longtemps, à part quelques exceptions, ici ou là.

Jean 19 : 14

Ainsi, ce qui pour le Seigneur et les Apôtres était le jour de Pâque, le 14 Nisan, c'est-à-dire le jour de l'immolation, de la préparation et de la manducation (du manger) de l'agneau pascal, pour les Juifs, était devenu la veille de Pâque, le jour de la préparation de la Pâque, parce qu'ils avaient reculé d'un jour le manger de l'agneau pascal. Cela permet de comprendre le verset 14 du chapitre 19 de l'Evangile de Jean, qui se lit comme suit : « C'était la préparation de la Pâque et environ la sixième heure. »

« Entre les deux soirs »

Une divergence de compréhension existait également dans le passé lointain, et existe toujours d'ailleurs, à propos de l'expression « entre les deux soirs ».

Voici ce que l'on relève à ce sujet dans l'ouvrage « l'Auxiliaire pour une meilleure intelligence de la Bible », aux pages 1130 et 1131 : « Les Israélites comptaient les jours du coucher du soleil au coucher de soleil suivant. Le jour de la Pâque commençait donc au coucher du soleil qui marquait la fin du treizième jour d'Abib (Nisan). L'animal devait être égorgé « entre les deux soirs » (Exode 12 : 6). Les opinions divergent quant au moment exact désigné ici. Pour certains spécialistes, ainsi que pour les Juifs Caraïtes et les Samaritains, il s'agit de la période située entre le coucher du soleil et l'obscurité totale. Les Pharisiens et les rabbins la voyaient autrement : ils pensaient que le premier soir correspondait au moment où le soleil commence à décliner et que le deuxième soir était le

coucher du soleil proprement dit. Par conséquent, les rabbins soutiennent que l'animal était égorgé non pas au début, mais à la fin du quatorzième jour et que le repas était en réalité consommé le 15 Nisan.

A ce propos, voici ce qu'ont déclaré les biblistes Keil et Delitzsch : « Différents points de vue ont prévalu très tôt chez les Juifs quant au moment exact désigné par les Ecritures. Aben Ezra est d'accord avec les Caraïtes et les Samaritains pour désigner le moment où le soleil disparaît à l'horizon comme étant le premier soir, et le moment où l'obscurité totale règne comme étant le deuxième soir. Dans ce cas-là, l'expression « entre les deux soirs » désignerait le laps de temps situé entre 18 h et 19 h 20 (...). Selon le point de vue rabbinique, le moment où le soleil commence à décliner, c'est-à-dire entre 15 h et 17 h, correspond au premier soir, et le coucher du soleil au deuxième. « Entre les deux soirs » signifierait donc « entre 15 h et 18 h ». Les commentateurs modernes ont fort justement opté en faveur du point de vue d'Aben Ezra, des Caraïtes et des Samaritains. – Commentaire biblique de l'Ancien Testament (angl.), éd. 1951, Le Pentateuque, t. II, p. 12 – Fin de citation.

Il y a ici lieu de signaler que, dans des traductions contemporaines de la Bible, l'expression « entre les deux soirs » est précisément signalée en note comme se rapportant au coucher du soleil, premier soir, et à la tombée de la nuit, deuxième soir. L'intervalle de temps entre ces deux soirs, c'est en fait le crépuscule.

Exemple :

La Bible du Semeur – Note sur Exode 12 : 6 : « En Hébreu : entre les deux soirs, c'est-à-dire entre le coucher du soleil et la nuit totale. »

La Bible des Moines de Maredsous – Note sur Exode 12 : 6 : « Entre les deux soirs : entre le coucher du Soleil et l'obscurité complète. »

La Bible Liénard – Note 6. La fête de Pâque. Elle commence entre les deux soirs, c. à d. entre le coucher du soleil et l'obscurité. »

La Bible Thompson – Exode 12 : 6 – Note f : « C'est-à-dire probablement entre le coucher du soleil et le moment où l'obscurité est totale ».

Indépendamment de ces soirs, il y a lieu de signaler que, chez les Israélites, la matinée et l'après-midi étaient encore divisées en deux parties égales chacune, en rapport, semble-t-il, avec les prières et les sacrifices accomplis par les sacrificateurs sous la Loi. Les deux parties de l'après-midi étaient appelées des « soirs » également. L'un de ces soirs durait trois heures, de midi à 15 h, et l'autre trois heures également, de 15 h à 18h. Le moment se situant entre ces deux soirs correspondait à 15 h, heure à laquelle le Seigneur rendit l'esprit. Puisque l'agneau pascal en Egypte figurait notre Seigneur (Jean 1 : 29, 36), on pourrait croire que le moment de la mort de cet agneau représentait le moment de la mort du Seigneur et que, puisque le Seigneur était mort l'après-midi, à 15 h, l'agneau en Egypte a dû être immolé au même moment, c'est-à-dire à 15 h.

L'agneau pascal en Egypte, aurait-il été immolé vers 15 h ?

Il semble bien que non. Et tout d'abord, il y a lieu de remarquer que le moment de la mort de l'agneau pascal en Egypte ne représentait pas le moment de la mort du Seigneur sur la croix, mais le moment de la mort de l'agneau commémoratif, immolé chaque année par les Israélites, en souvenir du maintien en vie des premiers-nés Israélites au cours de la nuit du 14 Nisan, alors que périrent les premiers-nés égyptiens. Cela est montré clairement dans l'institution de la fête de Pâque, que nous rappelons ci-après : « Le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, ce sera la Pâque de l'Eternel. » - Lévitique 23 : 5.

Ainsi, comme l'agneau pascal en Egypte fut immolé « entre les deux soirs » (Exode 12 : 6), de même «entre les deux soirs » devait être immolé l'agneau commémoratif annuel.

Et ce qu'il faut comprendre par cette expression « entre les deux soirs », figurant en Exode 12 : 6 et Lévitique 23 : 5, dont nous venons de parler, le Seigneur le montre clairement dans la commémoration qu'Il a accomplie avec les Apôtres.

Si, alors, Jésus et ses apôtres ont célébré le repas pascal « le soir venu » (Marc 14 : 17 ; Matthieu 26 : 20) et si, alors, quand Judas sortit, « il faisait nuit » (Jean 13 : 30), c'est que l'agneau avait été immolé et apprêté auparavant, avant la tombée de la nuit et la venue du soir. Il devait l'avoir été au cours du crépuscule, après le coucher du soleil, lorsque la

visibilité déclinait de plus en plus, et avant que les ténèbres se fussent installées. Autrement dit, il devait avoir été, et il le fut sans nul doute, immolé « entre les deux soirs » peu après 18 heures, et apprêté immédiatement après. C'était alors le début du 14 Nisan chez les Israélites.

Chose à retenir

Mais il est une chose à retenir, c'est que le Seigneur ne pouvait pas manger l'agneau pascal figuratif et, **en même temps, au même moment**, mourir sur la croix. Ce n'était pas possible.

Ces deux choses : 1) la célébration de la Pâque commémorative, que le Seigneur devait accomplir selon la Loi et au moment fixé par la Loi et 2) sa mort effective, ne pouvaient pas être **simultanées**.

Elles devaient se faire le même jour, mais ne pouvaient pas se réaliser au même moment.

Et elles ne se sont pas réalisées au même moment : la commémoration pascale, avec comme début l'immolation de l'agneau, se fit dans les premières heures de la journée du 14 Nisan, tandis que la mort du Seigneur eut lieu trois heures avant la fin de cette même journée.

Il résulte de ceci que si la mort de l'agneau pascal, en Egypte, représentait la mort en sacrifice du Seigneur Jésus, survenue le même jour, le 14 Nisan, néanmoins, le moment, dans la journée, de la mort de cet agneau ne représentait pas le moment dans la journée de la mort du Seigneur. L'un eut lieu au début du 14 Nisan et l'autre vers la fin de ce même jour.

On ne peut donc pas dire que, puisque le Seigneur est mort dans l'après-midi, en plein soleil, à 15 h, de même l'agneau pascal, en Egypte, a été sacrifié à 15 h de l'après-midi, alors que le soleil brillait encore dans sa force.

Mais ce que l'on peut dire, c'est que, comme l'agneau pascal en Egypte fut immolé « **entre les deux soirs** », après le coucher du soleil, le 14 Nisan, de même, chaque agneau commémoratif sacrifié annuellement par les Juifs, à la fête de Pâque, devait être sacrifié le 14 Nisan « **entre les deux soirs** », après le coucher du soleil (Deutéronome 16 : 6), selon la

Loi. – Lévitique 23 : 5.

Il le fut pendant un certain temps de l'histoire juive ; actuellement, cette prescription est observée chez le peuple juif avec une certaine variante, que nous avons mentionnée précédemment.

Le point de vue du Pasteur Russell

Pour frère Russell, les deux soirs étaient constitués par deux couchers de soleil qui se suivaient. L'intervalle entre ces deux soirs, c'était une journée complète de 24 heures.

Si on pouvait admettre cette explication dans le cas de la Commémoration annuelle célébrée par les Israélites, à condition toutefois que l'agneau fût et immolé et mangé le 14 Nisan, par contre, dans le cas de la Pâque initiale instituée en Egypte, elle présenterait un grand risque, du fait du passage, au milieu de la nuit du 14 Nisan, de l'Eternel avec l'Ange destructeur à son service (Exode 12 : 23). En effet, l'agneau devait être immolé et son sang aspergé sur les montants et les linteaux des portes avant ce passage. Sinon, le premier-né de la maison périssait. Ce qui revient à dire que les « deux soirs » devaient se situer, l'un comme l'autre, avant ce passage, avant le milieu de la nuit par conséquent. Ici, l'on voit que la meilleure localisation de ces « deux soirs » est le début de la journée chez les Israélites, c'est-à-dire le crépuscule, commençant avec la disparition du soleil – premier soir – et se terminant avec l'obscurité – deuxième soir -, introduisant ainsi la nuit.

En ce qui concerne l'immolation et le manger (la manducation) de l'agneau commémoratif, par les Juifs, chaque année, il y a lieu de signaler que frère Russell donne deux pensées :

selon l'une, l'agneau était immolé le 14 Nisan et mangé dans la nuit du 15, avec sortie d'Egypte au matin de ce 15 Nisan.

Selon l'autre, l'agneau fut immolé et mangé dans la nuit du 14 Nisan, la sortie d'Egypte ayant eu lieu le lendemain 15 Nisan.

Objectivement parlant, il apparaît que c'est cette seconde pensée qui paraît conforme aux Ecritures ; et c'est la pensée que frère Russell a finalement retenue ; on la trouve dans les dernières années de sa carrière terrestre.

« Entre les deux soirs » - Une manière de voir juive - référence WT 2953

Cette manière de voir juive est bien mise en évidence dans une lettre adressée au Pasteur Russell par un frère d'origine juive et reproduite dans le périodique « Zion's Watch Tower » du 1er février 1902 (référence WT 2953 de la Réimpression). Elle y figure sous le titre « Between evenings - a Jewish view » (Entre les soirs - une manière de voir juive) et exprime le point de vue susmentionné des Pharisiens et des Rabbins, introduit apparemment dans la tradition chez les Israélites bien avant la première venue du Seigneur.

Elle est mentionnée plus haut. Répétons-là : immolation de l'agneau pascal dans l'après-midi du 14 Nisan vers 15 heures, moment qui se situerait entre deux soirs : le premier de 12 h à 15 h et le deuxième de 15 h à 18 h. Et cet agneau devait être mangé le 15 Nisan, qui commençait 3 heures plus tard, après le coucher du soleil.

On ne peut que répéter sur ce point que, selon les ordonnances de la Loi, l'agneau devait être mangé dans la nuit du 14 Nisan et non dans celle du 15 (Exode 12 : 8), et que son immolation devait s'effectuer après le coucher du soleil, qui terminait le 13 Nisan et où commençait le 14, et non alors que le soleil brillait encore dans le ciel.

La précision que l'on peut apporter sur ce point, c'est que le coucher du soleil est le moment où, selon le dictionnaire Larousse, le soleil passe sous l'horizon, où il disparaît, par conséquent.

Lisons à ce sujet Deutéronome 16 : 6 : « ...mais au lieu que l'Eternel, ton Dieu, aura choisi pour y faire habiter son nom, là, tu sacrifieras la pâque, le soir, au **coucher** du soleil... », une fois donc que le soleil aura disparu de l'horizon. D'ailleurs, la version Synodale stipule : « ...c'est là que tu sacrifieras la Pâque, le soir, **dès que le soleil sera couché...** ».

En Egypte, c'est à partir de ce moment-là, constituant le premier soir mentionné en Exode 12 : 6, que l'agneau devait être sacrifié, et il devait l'être, au plus tard, au moment où les ténèbres s'installaient, constituant le deuxième soir, comme cela est indiqué plus haut.

Mais le point à faire ressortir ici, c'est que les deux soirs, mentionnés dans ce verset précité

(Exode 12 : 6), ne sont nullement les deux soirs mentionnés par la tradition juive et situés dans l'après-midi.

Ces deux soirs-là, ceux d'Exode 12 : 6, devaient nécessairement se situer avant le milieu de la nuit du 14 car, comme cela est précisé plus haut, l'Ange destructeur devait passer alors (Exode 11 : 4, 5). Dans l'après-midi du 14, la nuit était passée, et l'Ange destructeur aussi. Si donc les Israélites avaient attendu jusque-là pour immoler leur agneau, tous leurs premiers-nés auraient péri, en même temps que ceux des Egyptiens.

L'immolation ne devait pas non plus se faire le 13 Nisan dans l'après-midi, car l'agneau devait être gardé jusqu'au 14 Nisan, et immolé ensuite, ce 14 Nisan.

Il est à noter que l'expression « entre les deux soirs » est aussi employée en rapport avec le sacrifice, journalier celui-là, de deux agneaux, dont l'un « entre les deux soirs » (Exode 29 : 39 ; Nombres 28 : 4, 8). « Et voici ce que tu offriras sur l'autel : deux agneaux d'un an, chaque jour, continuellement ; tu offriras l'un des agneaux le matin, et le second agneau tu l'offriras **entre les deux soirs**... » (Darby) - « L'un d'eux sera offert le matin, l'autre **à la nuit tombante** » (Bible du Semeur) - « **au crépuscule** » (Traduction Œcuménique de la Bible - TOB)

Elle l'est également en rapport avec l'encens des drogues odoriférantes qu'Aaron faisait fumer, chaque matin quand il arrangeait les lampes, et « **entre les deux soirs** », quand il les allumait (Exode 30 : 8). « Et Aaron fera fumer l'encens des drogues odoriférantes ; chaque matin, il le fera fumer quand il arrangera les lampes. Et quand Aaron allumera les lampes, **entre les deux soirs**, il le fera fumer... » (versets 7 et 8, Darby) - « **chaque soir** » (Bible du Semeur) - « **au crépuscule** » (TOB).

Elle l'est aussi en rapport avec les caillies que l'Eternel a fait venir sur le camp d'Israël, pour donner de la viande à manger aux Israélites, selon Exode 16 : 12 : « Parle-leur, disant : **Entre les deux soirs** vous mangerez de la chair, et au matin vous serez rassasiés de pain ; et vous saurez que je suis l'Eternel votre Dieu. » (Darby) - « **ce soir, avant qu'il fasse nuit** » (Bible du Semeur) - « **au crépuscule** » (TOB).

Constatation

Nous constatons ainsi que l'expression biblique « **entre les deux soirs** », appliquée à des cas autres qu'à la Pâque juive, se rapporte **au même moment** de la journée, c'est-à-dire au **crépuscule, au soir avant qu'il fasse nuit**, moment où le soleil ne se voit plus et où il fait de plus en plus sombre. Cela ne se situe en aucune façon dans l'après-midi.

Cela veut dire qu'il y a « **l'entre les deux soirs** » **selon la Bible**, celui qui est mentionné dans les versets précités ; et il y a « **l'entre les deux soirs** » **selon la tradition juive**, exprimant le point de vue des Pharisiens et situant ce moment au milieu de l'après-midi.

Le moment correct est bien entendu, « **l'entre les deux soirs** » **selon la Bible**, au crépuscule. C'est celui qu'observèrent le Seigneur et les Apôtres.

Par contre, « l'entre les deux soirs » selon la tradition juive n'est pas celui qui est indiqué dans la Bible. Il prescrit l'immolation de l'agneau le 14 Nisan à 15 h, ce qui est une erreur, l'immolation devant se faire après le coucher du soleil, et il fait manger l'agneau le 15 dans la nuit, ce qui est une deuxième erreur, puisque l'agneau devait être mangé dans la nuit du 14.

Il est vrai que cela a donné aux Israélites une journée de plus pour s'occuper de leurs affaires, mais cela constituait une entorse à la Loi de Moïse, selon Lévitique 23 : 5 et Exode 12 : 6-8.

En conséquence, notre **référence** en la matière, **ce n'est pas** « l'entre les deux soirs » selon la tradition juive rapporté en W.T. 2953, mais « **l'entre les deux soirs** » **selon la Bible**, le crépuscule du 14 Nisan, qu'observèrent Jésus et les Apôtres.

Autres particularités

En Exode, chapitre 12, il y a deux célébrations distinctes, clairement précisées.

Celle du 14 Nisan, où les premiers-nés Israélites sont épargnés.

Voici la raison de cette célébration :

Et Dieu dit aux Israélites : « Vous observerez cela comme une loi pour vous et pour vos enfants à perpétuité. Quand vous serez entrés dans le pays que l'Eternel vous donnera, selon sa promesse, vous observerez cet usage sacré. Et lorsque vos enfants vous diront : Que signifie pour vous cet usage ? Vous répondrez : C'est le sacrifice de Pâque en l'honneur de l'Eternel, qui a passé par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Egypte, lorsqu'il frappa l'Egypte et qu'il sauva nos maisons. Le peuple s'inclina et se prosterna. » - Exode 12 : 24-27.

Ainsi, la célébration de la Pâque, du mot hébreu « pesah » (passage par-dessus), du 14 Nisan, devait rappeler aux générations futures le passage de l'Eternel « par-dessus » les maisons des Israélites, et le maintien en vie des premiers-nés d'Israël.

Il y a aussi la célébration du 15 Nisan, pour rappeler la sortie d'Egypte.

« Ils partirent de Ramsès le premier mois, le quinzième jour du mois. **Le lendemain de la Pâque, les enfants d'Israël sortirent** la main levée, à la vue de tous les Egyptiens ». - Nombres 33 : 3.

La sortie le lendemain de la Pâque, non pas le jour même de la Pâque, est à noter : « Vous observerez la fête des pains sans levain, car c'est en ce jour même que j'aurai fait sortir vos armées du pays d'Egypte. » - Exode 12 : 17.

Cette fête des pains sans levain durait 7 jours, du 15 au 21. Le jour de sortie était le premier jour de cette fête, le 15.

« C'est dans le mois des épis que l'Eternel, ton Dieu, t'a fait sortir d'Egypte, **pendant la nuit**. » - Deutéronome 16 : 1.

Il s'agit de la nuit du 15 Nisan, et non pas de celle du 14. « Cette **nuit** sera célébrée en l'honneur de l'Eternel, **parce qu'il les fit sortir du pays d'Egypte** ; cette **nuit** sera célébrée en l'honneur de l'Eternel par tous les enfants d'Israël et par leurs descendants. » - Exode 12 : 42.

Il est à noter que, pendant la nuit du 14, les Israélites n'avaient pas le droit de sortir. Ils devaient manger la Pâque. « Moïse appela tous les anciens, et leur dit ; Allez prendre du bétail pour vos familles, et immolez la Pâque... **Nul de vous ne sortira de sa maison**

jusqu'au matin. » - Exode 12 : 21, 22.

Par contre, la **nuît suivante**, celle du 15, ils pouvaient sortir et sont sortis d'Egypte. C'était le **lendemain** de la Pâque.

Le témoignage des premiers-nés Egyptiens morts

Les premiers-nés Egyptiens apportent le témoignage suivant :

1) la Pâque des Israélites a été célébrée dans la nuit du 14 Nisan, parce que c'est cette nuit-là qu'ils ont été, eux, mis à mort, tandis que les premiers-nés des Israélites avaient la vie sauve ;

2) les Israélites sortirent d'Egypte au cours de la nuit suivante, celle du 15 Nisan, parce que c'est cette nuit-là qu'ils furent eux, enterrés, selon Nombres 33 : 4 : « Et les Egyptiens enterraient ceux que l'Eternel avaient frappés », alors que les enfants d'Israël sortaient. L'enterrement se faisait alors le lendemain de la mort. Il doit d'ailleurs en être de même actuellement, dans les pays arabes et même en Israël.

Exode 12 : 3-6.

« 3) Parlez à toute l'assemblée d'Israël et dites : Le dixième jour de ce mois, on prendra un agneau pour chaque famille...

« 6) Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois ; et toute l'assemblée d'Israël l'immolera entre les deux soirs. »

L'agneau pris le dixième jour de Nisan, devait être gardé jusqu'au quatorzième jour. Il n'est pas dit qu'il devait être gardé pendant toute la journée du 14, et immolé le 15, mais qu'il devait être gardé jusqu'au 14, et ce 14 Nisan, une fois arrivé, il devait être immolé entre les deux soirs ; il y a lieu de comprendre qu'il devait être immolé entre les deux soirs faisant partie de ce 14 Nisan.

Cette pensée ressort également, clairement, de l'institution de la fête de Pâque, rapportée en Lévitique 23 : 5 : « Le premier mois, le quatorzième jour du mois, entre les deux soirs, ce

sera la Pâque de l'Eternel. » L'agneau pascal devait donc être immolé entre les deux soirs, le 14 Nisan, et il devait être ensuite apprêté et mangé au cours de la nuit qui suivait et qui était la nuit du 14, au cours de laquelle personne ne devait sortir. C'est vers le milieu de cette nuit que l'Eternel passa par-dessus les maisons des Israélites dont les montants et les linteaux, aux portes, étaient aspergés du sang de l'agneau immolé, épargnant ainsi la vie des premiers-nés. Le mot « Pâque », de l'hébreu « pesah », signifiant « passer par-dessus », comme nous l'avons déjà dit, comporte cet enseignement. Il s'agit donc bien du quatorzième jour du premier mois, et non du 15.

Exode 12 : 18

« Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingt et unième jour. »

Du quatorzième jour du mois jusqu'au vingt et unième, il y avait 8 jours. Dans ces 8 jours, il y avait les 7 jours de la fête des pains sans levain, fête qui commençait le 15 Nisan et se terminait le 21, et il y avait le jour de la Pâque, le 14 Nisan, au cours duquel l'agneau pascal était immolé, entre les deux soirs, et au cours duquel les Israélites devaient aussi manger des pains sans levain. En fait, ce quatorze Nisan était le premier jour au cours duquel des pains sans levain étaient mangés et c'était aussi le jour de l'immolation de l'agneau pascal. Quand donc Luc dit au verset 7 du chapitre 22 de son Evangile : « Le jour des pains sans levain, où l'on devait immoler la Pâque, arriva », il parle du 14 Nisan, qui était bien le jour de l'immolation de l'agneau pascal. Par contre, quand il s'agit de la « Fête des pains sans levain », il est question des sept jours qui suivirent, commençant le 15 et se terminant le 21 Nisan.

Pensée apparemment contradictoire

Il se trouve cependant une pensée apparemment contradictoire en Matthieu 26 : 17 où il est écrit, dans certaines Bibles, comme par exemple dans la Bible du Semeur : « Le premier jour de la fête des pains sans levain, les disciples vinrent trouver Jésus pour lui demander : Où veux-tu que nous fassions les préparatifs pour le repas de la Pâque ? »

Puisque ce premier jour de la fête des pains sans levain était le 15 Nisan, les disciples

auraient, ce jour-là, demandé au Seigneur où il leur fallait effectuer les préparatifs pour le repas de la Pâque. Cela signifierait que l'agneau qu'ils devaient apprêter serait immolé, préparé et mangé le 15 Nisan, ce qui ne serait pas conforme à la Loi, comme nous l'avons vu précédemment.

Dans ce cas-là, si le mot fête se trouvait bien dans le texte grec à cet endroit, la solution résiderait dans le mot « premier », figurant dans l'expression « Le premier jour de la fête... », au début de ce même verset. Ce mot « premier » vient du grec « protos », qui signifie effectivement « premier », mais qui peut être aussi traduit par le mot « avant », comme il l'a été dans l'expression « avant moi », figurant en Jean 1 : 15 : « Jean lui a rendu témoignage, et s'est écrié : C'est celui dont j'ai dit : Celui qui vient après moi m'a précédé car il était avant (protos) moi. »

En appliquant cette signification à Matthieu 26 : 17 de la Bible du Semeur, au lieu d'avoir « Le premier jour de la fête des pains sans levain... », nous aurions « Le jour avant la fête des pains sans levain », ce qui correspondrait au 14 Nisan et serait tout à fait correct.

Toutefois, il nous faut dire que dans les manuscrits grecs, en Matthieu 26 : 17, le mot « heortē » signifiant « fête » ne se trouve pas, et bon nombre de Bibles l'omettent, à juste titre. Elles rendent ainsi ce verset : « Et, le premier jour des pains sans levain, les disciples vinrent à Jésus disant : Où veux-tu que nous te préparions [ce qu'il faut] pour manger la pâque ? ». – Darby.

Ce premier jour des pains sans levain est le 14 Nisan (Exode 12 : 18), et c'est aussi le jour où l'agneau devait être tué et mangé. Dans ce cas, le mot « protos » doit garder sa signification de « premier », pour être en accord avec les Saints Ecrits.

Par contre, si le mot « heortē » ne se trouve pas en Matthieu 26 : 17, il figure en Luc 22 : 1 ; là, Luc avait effectivement à l'esprit la fête des pains sans levain commençant le 15 Nisan et là, la traduction a été faite correctement dans toutes les Bibles apparemment.

A propos des préparatifs mentionnés par les Apôtres, il n'est pas exclu que certains aient pu être effectués la veille, le 13, avant le coucher du soleil, comme par exemple l'achat du vin, des pains sans levain, des « herbes amères » et des épices, peut-être. Mais il est évident que l'immolation de l'agneau fut accomplie après le coucher du soleil, le 14 Nisan par conséquent, et fut suivie de la préparation du repas pascal proprement dit, à la fin duquel le

Seigneur institua le Souper Commémoratif en souvenir de sa propre mort en sacrifice, au moyen des emblèmes du pain sans levain et du fruit de la vigne.

Dès lors, chaque année, en remplacement de la Pâque juive, et au moment anniversaire approximatif de l'institution de ce Souper Commémoratif, les Apôtres et les disciples commémorèrent la mort du Seigneur, et c'est aussi ce que nous faisons.

Ce que les Israélites ont pu faire dans la journée du 14 Nisan, dans la matinée et l'après-midi jusqu'au coucher du soleil.

Ils devaient brûler le matin du 14 ce qui pouvait rester de l'agneau. – Exode 12 : 10.

Ils devaient demander à leurs voisins égyptiens des vases d'argent, des vases d'or et des vêtements. D'après ce qui en est rapporté en Exode 12 : 35, ils l'auraient fait après la nuit du 14, c'est-à-dire après la mort des premiers-nés Egyptiens. Les Egyptiens les pressaient alors de partir, car ils avaient peur de périr, eux aussi (verset 33).

Ils avaient à préparer la pâte pour les pains des sept jours suivants, du 15 au 21. Cette pâte, ils ont dû ensuite l'emporter, parce que les pains n'étaient pas encore préparés. Ils enveloppèrent les pétrins dans leurs vêtements et les mirent sur leurs épaules au moment du départ. – Exode 12 : 34.

Les pains sans levain devaient être leur seule nourriture au cours des sept jours suivants, avec le lait des brebis et des vaches, comme on peut le croire, car ils n'ont pas eu le temps de prendre d'autres provisions. – Exode 12 : 39.

Ils avaient, en plus, les préparatifs que l'on peut imaginer, en rapport avec la sortie d'un pays pour ne plus y revenir : effets personnels, ustensiles, rassemblement du gros et du menu bétail, etc..., il semble que les Israélites aient eu de quoi bien remplir la matinée et l'après-midi du 14 Nisan, avant le grand départ du 15.

Les premières Pâques célébrées après la sortie d’Egypte :

Nombres 9 : 1, 5, Darby : « Et l’Eternel parla à Moïse, dans le désert du Sinaï, le premier mois de la seconde année après leur sortie du pays d’Egypte... Et ils firent **la Pâque**, le premier mois, le **quatorzième jour du premier mois, entre les deux soirs**, au désert de Sinaï ; selon tout ce que l’Eternel avait commandé à Moïse, ainsi firent les fils d’Israël. »

Josué 5 : 10, 11 : « Et les fils d’Israël campèrent à Guilgal ; et ils célébrèrent la **Pâque, le quatorzième jour du mois, au soir**, dans les plaines de Jéricho. Et dès le lendemain de la Pâque, ils mangèrent du vieux blé du pays, des pains sans levain et du grain rôti, en ce même jour-là. »

2 Chroniques 30 : 2, 3 : « Et le roi, et ses chefs, et toute la congrégation, à Jérusalem, tinrent conseil pour faire la **Pâque** au second mois ; car ils ne pouvaient pas la faire en ce temps-là, car les sacrificateurs ne s’étaient pas sanctifiés en nombre suffisant, et le peuple n’avait pas été rassemblé à Jérusalem... »

2 Chroniques 30 : 15, 18, 21 : « Et on égorgea la **pâque le quatorzième jour** du second mois...et ils mangèrent la **Pâque**...Et les fils d’Israël qui se trouvèrent à Jérusalem célébrèrent la **fête des pains sans levain pendant sept jours**... »

2 Chroniques 35 : 1, 13, 17, 18 : « Et Josias célébra à Jérusalem la **Pâque** de l’Eternel ; et on égorgea la pâque, **le quatorzième jour du premier mois**... Et ils firent cuire la pâque au feu, selon l’ordonnance...Les fils d’Israël, présents, firent la **Pâque** en ce temps-là, **et la fête des pains sans levain pendant sept jours**. Et on n’avait point célébré en Israël de Pâque semblable depuis les jours de Samuel, le prophète. »

Esdras 6 : 19, 20, 21, 22, version « La Bible du Semeur » : « Les rapatriés célébrèrent la **Pâque le quatorzième jour du premier mois**... Ils purent ainsi égorger les agneaux de la Pâque pour tous les anciens déportés... Les Israélites revenus de la captivité mangèrent la Pâque avec tous ceux qui s’étaient séparés des nations impures du pays et s’étaient associés à eux pour se tourner vers l’Eternel, le Dieu d’Israël. ... Ensuite, ils célébrèrent dans la joie **la fête des pains sans levain pendant sept jours**. »

Dans ces versets, hormis Nombres 9 : 1, 5, lorsque la fête de Pâque et celle des pains sans levain sont mentionnées ensemble, pour la fête de Pâque il est indiqué qu'elle fut célébrée le 14 nisan, et pour celle des pains sans levain, qu'elle le fut pendant 7 jours. Ces 7 jours, c'était du 15 au 21, d'après Lévitique 23 : 6. C'est clair et conforme aux indications bibliques. Il est encore à noter que, dans ces versets mentionnés ci-dessus, les deux citations de 2 Chroniques 30 (2, 3 et 15, 18, 21) sont à considérer dans leur ensemble, car elles forment un tout.

Par contre, Luc écrit : « Or, la fête des pains sans levain, qui est appelée la Pâque, approchait » - 22 : 1. Apparemment, il fait part d'une pratique qui existait de son temps et qui existe de nos jours encore, selon laquelle « la fête des pains sans levain » est appelée la « Pâque ». Il faut reconnaître, en toute objectivité, qu'il y a là une certaine confusion, si on considère le sujet du point de vue biblique.

Cette pratique semble tirer son origine du changement signalé ci-dessus et se rapportant au décalage d'un jour du manger de l'agneau pascal. Mais, dans les extraits susmentionnés, se rapportant aux Pâques célébrées après la sortie d'Egypte, la « fête des pains sans levain » n'est pas appelée la « Pâque », mais « la fête des pains sans levain », et la fête de « Pâque » n'est pas appelée la « fête des pains sans levain », mais la « Pâque ». Chaque fête est présentée comme distincte l'une de l'autre, comme elle l'est d'ailleurs en Lévitique 23 : 5-8.

Conclusion : Le changement mentionné ci-dessus a dû intervenir après le retour de la captivité Babylonienne, et après le temps d'Esdras car, jusqu'à Esdras, la célébration de la Pâque et de la fête des pains sans levain paraît avoir été conforme à la loi Mosaique.

Un indice possible

Il s'agit de la secte des Pharisiens. Puisque ces derniers étaient impliqués dans la contestation concernant la signification exacte de l'expression « *entre les deux soirs* », l'époque de leur entrée en scène et de leur activité devrait fournir des indications quant au temps du changement intervenu dans l'observance de la Pâque juive.

Voici ce qu'écrit à propos des pharisiens le « Dictionnaire encyclopédique de la Bible - Westphall », 2^{ème} Tome, pages 382, 383 : « Le Pharisaïsme, en tant que tendance, remonte jusqu'aux premiers temps d'après l'exil, où une forte opposition se formait parmi les Juifs,

contre tout ce qui était étranger... En tant que parti, il apparaît dans l'histoire seulement à l'époque grecque...

Ainsi les Pharisiens - nous rencontrons leur nom pour la première fois vers 145 [avant Jésus-Christ, ajouté] - s'éloignèrent de leurs anciens alliés lorsque Simon continua la lutte pour le prestige de la famille qui allait devenir une véritable dynastie...

Pour la première fois le nom de pharisaïoï est mentionné par Josèphe dans la partie des Antiquités qui traite de la dernière période de la domination de Jonathan (160-143), ...

« Les pharisiens, dit Josèphe, ont imposé au peuple beaucoup de lois provenant de la tradition des pères et qui ne sont pas écrites dans la loi de Moïse »... Le Talmud attribue même une plus grande importance à ces additions qu'à la Loi elle-même... »

« Selon toutes probabilités, la secte des Pharisiens apparut avant la guerre des Maccabées, par réaction contre l'inclination de certains Juifs pour les coutumes grecques. Les Juifs fidèles virent avec horreur l'influence grandissante de l'hellénisme, et s'attachèrent plus ostensiblement à la Loi mosaïque. En déchaînant la persécution contre eux, Antiochus Epiphane (175-163 avant J.-C.) les poussa à s'organiser en parti de résistants...

Le terme « Pharisiens » apparaît à l'époque de Jean Hyrcan (135-105 avant J.-C.)... Son fils et successeur, Alexandre Jannée, essaya d'exterminer les Pharisiens ; mais sa femme Alexandra, qui lui succéda en 78 avant J.-C., reconnut que la violence ne peut rien contre la foi ; elle favorisa donc les Pharisiens... Dès lors, ils dominèrent la vie religieuse des Juifs... L'interprétation de la Loi et son application à tous les domaines de la vie quotidienne prirent une grande importance. Les commentaires des docteurs juifs finirent par former un véritable code faisant autorité. Josèphe, lui-même Pharisien, dit que les scribes ne se contentent pas d'interpréter la Loi plus subtilement que les autres sectes, mais imposent au peuple une masse de préceptes tirés de la tradition et ne figurant pas dans la Loi de Moïse... » - Fin des citations.

Ces extraits renseignent utilement sur la partie religieuse de l'histoire des Israélites sous la domination grecque. Ils montrent comment se développa le parti des Pharisiens, quelles furent les persécutions qu'ils eurent à endurer et comment ensuite ils parvinrent à dominer la vie religieuse des Juifs, sous l'administration d'Alexandra, qui succéda en 78 avant J.-C. à

son époux, Alexandre Jannée, et qui leur accorda sa faveur. Ce temps-là paraît avoir été pour eux le plus propice et on peut penser – ce n’est qu’une suggestion – que ce fut en ce temps-là, qu’ils firent prévaloir leur interprétation des Saints Ecrits et, en particulier, celle concernant l’immolation de l’agneau Pascal (selon eux, dans l’après-midi du 14 Nisan), et son manger (selon eux, dans la nuit du 15).

En tout état de cause, ce changement ne pouvait intervenir qu’après le temps d’Esdras et, selon toute vraisemblance, il en fut bien ainsi.

Signalons encore que leurs opposants étaient les Juifs Caraïtes et les Samaritains, pour qui l’agneau ne pouvait être immolé qu’au soir du 14 Nisan, après le coucher du soleil terminant la journée du 13, et avant la tombée de la nuit, et mangé ensuite au cours de cette nuit du 14. C’était, et c’est tout à fait conforme aux Saints Ecrits, comme cela est indiqué plus haut.

Fr. A. D.

[Retour au sommaire](#)